

CALENDRIER OFFICIEL DES DÉCHETS 2021



INFO-DÉCHETS

WWW.LAUSANNE-RECYCLE.CH

☎ 0800 804 806 (APPEL GRATUIT)

📱 APPLICATION LAUSANNE (IOS/ANDROID)



Ville de Lausanne

L'INTRUS - 2021

Création de Fabienne Karton



L'IRRÉCUPÉRABLE - 2021
Composition d'Isabelle Veggy

LE MOMENT DE LA CONCRÉTISATION

Tout projet comporte des études préliminaires. Souvent longues et méconnues de la population, elles sont pourtant indispensables et garantissent l'aboutissement d'une réalisation. C'est un moment charnière lorsqu'un projet sort de l'ombre pour venir se concrétiser dans nos quartiers. En l'occurrence, de nouvelles infrastructures de tri, communément appelées écopoints, se déploient actuellement dans la ville en remplacement d'anciennes structures devenues désuètes. Une soixantaine d'écopoints enterrés et en surface, répartis sur l'ensemble du territoire lausannois, permettront de collecter le fer-blanc et l'aluminium mélangés, les huiles minérales et végétales, mais aussi les textiles. Un soin particulier a été apporté quant à l'intégration de ces installations sur le domaine public et à leur accessibilité.

La voie est ouverte à d'autres concrétisations.
Votre ville évolue, faisons-la plus belle.

*Florence Germond
Conseillère municipale*

SIMPLE COMME LE TRI

Des gestes qui paraissent simples peuvent souvent avoir de grands effets. Votre contribution pour le tri des déchets participe largement à donner une seconde vie à de nombreuses matières. La qualité du tri permet de réduire l'énergie nécessaire dans le processus industriel conduisant au reconditionnement de ces déchets recyclables. Par ailleurs, outre l'aspect environnemental, le bon tri contribue aussi au maintien du niveau des taxes affectées (taxe au sac et taxe de base) : plus le tri est bon moins les charges de traitement sont élevées. C'est pourquoi un déchet au mauvais endroit influencera négativement l'effort collectif. Votre participation bénéficie pleinement au processus de développement durable, permet de réduire l'utilisation d'énergies fossiles et ménage vos finances.

*Stéphane Beaudinot
Chef du Service de la propreté urbaine*

QUOI DE NEUF ?

NOUVELLES INSTALLATIONS DE COLLECTE

ÉCOPPOINTS

Outre une uniformisation esthétique soignée et une standardisation fonctionnelle nécessaire, les nouvelles installations de collecte, aussi appelées écopoints, vont peu à peu s'intégrer dans nos quartiers en remplacement d'anciennes structures devenues désuètes au fil du temps. Qu'ils soient enterrés ou en surface, une soixantaine d'écopoints, répartis sur l'ensemble du territoire lausannois, permettront de collecter le fer-blanc et l'aluminium mélangés, les huiles minérales et végétales, mais aussi les textiles et les chaussures. Cette standardisation facilitera non seulement l'élimination des déchets pour les ménages, mais permettra aussi une optimisation de la vidange de ces installations par le personnel de l'administration communale.

TRI CENTRALISÉ SUR LES PLACES

Par ailleurs, avec le même objectif de moderniser et d'optimiser ses systèmes de collecte afin de répondre à une évolution des habitudes, la Ville de Lausanne a choisi d'équiper certaines places très fréquentées d'une installation de tri centralisé. La population s'est appropriée certaines places pour, par exemple, prendre un repas sur le pouce ou tout simplement s'asseoir et profiter d'un moment de repos dans un cadre agréable. Actuellement, les places sont équipées de corbeilles « Requin » pour permettre à tout un chacun de se débarrasser de ses déchets. Avec le mode de récolte actuel, seule une valorisation thermique par incinération est possible. L'intégration de ces nouvelles installations de récolte novatrices favorisera le recyclage de matières comme le verre, l'aluminium ou le PET dans les filières appropriées et une valorisation thermique des seuls déchets incinérables issus de restants de pique-nique.

LAUSANNE VILLE PROPRE – AGISSONS ENSEMBLE

Par notre comportement, nous participons individuellement à la qualité de vie de notre quartier, mais également de notre ville, notamment par une gestion appropriée de nos déchets. Outre des collectes en porte-à-porte, le Service de la propreté urbaine accueille la population lausannoise dans ses déchèteries fixes et mobiles et des écopoints complètent l'offre d'équipements à disposition des ménages. Dès lors, et pour autant que toutes et tous jouent le jeu, ces dispositifs participent à optimiser la collecte et le tri de nos déchets et à favoriser un sentiment de propreté et de sécurité dans nos rues. Les dépôts sauvages d'objets et de déchets ménagers sur la voirie publique ou la présence de déchets étrangers à la fraction récoltée dans un conteneur contribuent à ternir l'image de notre ville et à compliquer une bonne valorisation des déchets collectés. Avec pour seul objectif de lutter contre ces dérives comportementales, une surveillance des infrastructures de collecte par des agents assermentés a été mise en œuvre afin d'identifier et, cas échéant, de dénoncer les contrevenants·es à l'autorité compétente. En outre, cette année, un système de vidéosurveillance mobile sera utilisé pour aider les agents dans leur mission. Les sites vidéosurveillés seront annoncés à la population et toutes les dispositions seront prises afin de respecter la loi sur la protection des données.

LES BIODÉCHETS... PARLONS-EN !

Depuis 2018, les ménages lausannois peuvent mélanger les déchets végétaux et les restes alimentaires cuits dans un même conteneur. Ce sont des biodéchets. Ils sont ensuite collectés en porte à porte, puis acheminés vers des installations de méthanisation pour la production de biogaz et/ou d'électricité, mais également d'engrais de recyclage de grande valeur pour l'agriculture. Toutefois, en amont de ce traitement, il est important de savoir qu'il ne faut pas mettre d'emballages ou de sacs en plastique dans le conteneur de biodéchets. Jetez vos déchets en vrac ou dans un sac compostable respectant la norme EN13432. En appliquant strictement cette mesure de précaution, vous éviterez que de fines particules de plastique non dégradables finissent dans le sol des terres agricoles. Votre participation à cette démarche entre pleinement dans le processus de développement durable promu par les autorités lausannoises et contribue grandement à une économie circulaire vertueuse permettant de réduire l'utilisation d'énergies fossiles. En outre, et c'est à relever, la récolte des biodéchets permet aussi aux ménages de réduire leurs achats de sacs taxés.

LES RESSOURCERIES COMMUNALES – UN ESPACE D'ÉCHANGES

En 2017, des zones appelées « récup'action » ont été créées et mises à disposition de la population dans la déchèterie de Malley et dans les déchèteries mobiles de quartier. Ouvert à tous les ménages lausannois, ce concept permet d'offrir une seconde vie aux objets encore en bon état. Les utilisateurs·trices peuvent ainsi y déposer ce qu'ils ou elles souhaitent, à l'exception des appareils électriques et des meubles volumineux nécessitant une manutention lourde. Les objets sont gardés quelques semaines à disposition des visiteurs. Si aucune solution de réemploi n'est possible, ceux-ci sont alors dirigés vers les filières de recyclage appropriées.

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS – C'EST INDISPENSABLE

La collecte municipale des déchets ménagers s'est peu à peu développée dès la fin du 19ème siècle dans les grandes villes alors qu'elle est restée pratiquement inexistante dans les communes rurales. La gestion des déchets ne faisant alors pas l'objet d'une réglementation nationale, chaque commune avait autorité pour s'organiser comme elle l'entendait. Les développements économique et démographique, ainsi que l'évolution des modes de vie, ont entraîné une augmentation régulière des déchets ménagers qu'il a fallu réglementer, organiser et assumer pour les collectivités publiques, de la plus grande à la plus petite commune. Aujourd'hui, à Lausanne, la collecte et le traitement des déchets font partie de ce que l'on appelle des « activités essentielles ». Leur arrêt, même provisoire, poserait d'importantes difficultés au niveau sanitaire. C'est fort de ce constat que ces activités ont, par exemple, été maintenues pendant le récent confinement de la population lausannoise. Au final, trier et collecter les déchets ménagers nous permet de les valoriser, de préserver notre environnement, mais également de participer au maintien de l'hygiène et de la propreté dans nos quartiers. C'est aussi une étape essentielle dans la recherche de solutions durables à bon nombre de problématiques de santé publique. Les ménages lausannois y participent activement par leur comportement responsable et nous ne pouvons que nous en réjouir et les remercier.

RECYCLONS FUTÉ

CHOISISSEZ VOTRE HEURE !

Vous devez vous rendre dans l'une des déchèteries fixes, évitez les files d'attente en consultant la fréquentation de ces infrastructures et choisissez votre heure !

BOURDONNETTE
Route de Chavannes 201
1007 Lausanne
Lu et Me 17h - 19h
Sa 09h - 13h
Fermetures annuelles: 02.01 | 05.04 | 01.05 | 24.05 | 20.09 | 25.12

MALLEY
Chemin de l'Usine-à-Gaz 20
1020 Renens
Lu - Ve 08h - 18h
Sa 08h - 17h
Fermetures annuelles: 01.01 | 02.01 | 02.04 | 05.04 | 01.05 | 13.05 | 24.05 | 20.09 | 25.12 | 24 et 31.12 (fermeture à 12h00)

MALLEY pour les entreprises
Chemin de l'Usine-à-Gaz 20
1020 Renens
Lu - Ve 08h - 11h45
13h - 16h30
Fermetures annuelles: 01.01 | 02.04 | 05.04 | 13.05 | 24.05 | 20.09 | 24, 27, 28, 29, 30 et 31.12 (fermeture à 11h45)

GIZIAUX - pour la zone 5 uniquement
Ch. du Bois-de-la-Chapelle 1
1066 Epalinges
Lu, Me et Ve 14h - 18h30
Ma 09h - 11h45 | 14h - 18h30
Sa 09h - 11h45 | 13h - 17h
Fermetures annuelles: 01-02.01 | 02-05.04 | 24.05 | 20.09 | 25.12

PERRAUDETTAZ
Chemin du Levant
1005 Lausanne
Ma 09h - 13h
Me et Je 15h - 19h
Ve 09h - 13h
Sa 08h - 15h
Fermetures annuelles: 01.01 | 02.01 | 02.04 | 01.05 | 13.05 | 25.12 | 24 et 31.12 (fermeture à 12h00)

VALLON
Rue du Vallon 23
1005 Lausanne
Lu et Sa 09h - 13h
Me 12h - 19h
Fermetures annuelles: 02.01 | 05.04 | 01.05 | 24.05 | 20.09 | 25.12

VÉLODROME
Parking du Vélo-drome
1004 Lausanne
Ma 15h - 19h
Je et Sa 09h - 13h
Fermetures annuelles: 02.01 | 01.05 | 13.05 | 25.12

LAUSANNE, VILLE PROPRE !

CHOISISSEZ LE BON MODE D'ÉVACUATION

RAMASSAGES EN PORTE-À-PORTE

PAS DE RAMASSAGE PENDANT LES JOURS FÉRIÉS



Pour les zones 1 à 4, les ordures ménagères, papier et carton sont collectés en porte-à-porte deux fois par semaine alors que le verre et les biodéchets font l'objet d'un ramassage hebdomadaire. Pour les zones 5 et 6, les ordures ménagères, le papier et carton, ainsi que les biodéchets sont collectés en porte-à-porte une fois par semaine alors que le verre fait l'objet d'un ramassage les deuxièmes et derniers mercredis du mois. Chaque immeuble doit impérativement être équipé en conteneurs pour la collecte des quatre fractions. Le poids maximum d'un sac de déchets admis est de 25kg pour des raisons d'ergonomie selon la norme SUVA. Les couvercles des conteneurs doivent être fermés en tout temps et les déchets ne doivent pas déborder.

RETOUR EN MAGASIN



Le matériel électrique, électronique et électroménager usagé peut être retourné dans tous les points de vente proposant dans leur assortiment le même type d'objet. De nombreux commerces permettent également le retour du PET, des flaconnages, des médicaments, ou encore celui des piles usagées.

ÉCOPPOINTS



Les écopoints de quartier permettent le dépôt en tout temps de vos déchets recyclables suivants : l'aluminium et le fer-blanc, les textiles et l'huile.

DÉCHÈTERIES MOBILES



Une fois par mois, une déchèterie mobile s'installe de 14h à 19h dans votre quartier. Elle vous permet de déposer tous les déchets recyclables et les déchets volumineux. En cas de débarras importants, les déchèteries fixes doivent être prioritairement utilisées.

DÉCHETS VOLUMINEUX



Les déchets sont considérés comme volumineux lorsqu'ils ne peuvent pas être conditionnés en sacs taxés de la contenance maximale de 110 litres en raison de leurs dimensions ou de leur poids.

DÉCHÈTERIES FIXES



5 déchèteries fixes réparties dans la ville sont à votre disposition. Elles vous permettent de déposer tous les déchets recyclables et les déchets volumineux. Les déchèteries offrent également un espace ressourcerie.

Tous les détenteurs de déchets sont tenus de gérer et d'éliminer leurs déchets conformément aux législations fédérale et cantonale, et à la réglementation communale (RGD et ses directives d'application).

Aucun dépôt non conforme n'est autorisé. Ainsi, l'utilisation de sacs non taxés, le dépôt de déchets sur le domaine public en dehors des endroits, des jours et des horaires prévus, ainsi que le dépôt en dehors des horaires d'ouverture des déchèteries sont strictement interdits. Des contrôles sont effectués et toute infraction sera dénoncée en Commission de police pour sanction selon le règlement communal sur la gestion des déchets (art. 17).

4 COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

[illegible]

 Déchets recyclables et spéciaux.

A collection of various paper and cardboard items. At the top left is a stack of white papers. To its right is an open cardboard box. Below the stack of papers is a newspaper with the word 'News' visible. To the right of the newspaper is a magazine with the word 'MAGAZINES' on its cover. Below the magazine is a stack of papers. At the bottom left is a white envelope. To its right is an open notebook. At the bottom right is a yellow envelope with red and white striped edges.



 **NON!** Films/fourres plastiques, classeurs, sagex, briques à boisson, serviettes en papier, mouchoirs, papier ménage, cartons à pizza, bois, etc.



 PET, canettes en alu, miroirs, vitres, ampoules, néons, faïence, céramique, vaisselle, pots de fleur, etc.



 **NON!** Emballages plastiques, cellophane, verre, sagex, couches-culottes, litière animale, capsules de café, etc.

8 / 28

DÉMÉNAGEMENT ET DÉBARRAS

Les déchets sont considérés comme volumineux lorsqu'ils ne peuvent pas être conditionnés en sacs taxés de 110 litres, en raison de leurs dimensions. Aucun dépôt non conforme n'est autorisé sur le domaine public. Des contrôles sont effectués et tout non respect sera dénoncé en Commission de police pour sanction selon le règlement sur la gestion des déchets.

Les plastiques non recyclables (sacs plastiques, plastiques souples d'emballage, plastiques souillés par de l'alimentaire, barquettes, pots de yaourt, etc.) sont à éliminer par le biais des sacs taxés. Ils seront ainsi valorisés par incinération en produisant de la chaleur pour le chauffage à distance et de l'électricité.

Utilisez donc le support qui vous convient le mieux.

Produits chimiques et médicaments ne doivent jamais être jetés avec les ordures ménagères ni évacués par les toilettes, évier, lavabos ou égouts. Les points de vente proposant des produits du même type acceptent généralement de les reprendre. Ces déchets peuvent également être déposés en déchèteries fixes et mobiles.

ABÉCÉDAIRE DU TRI

	RAMASSAGE PORTE-À-PORTE	EN DÉCHÈTERIE	ÉCOPOINT	RETOUR EN POINT DE VENTE
A				
ACCUMULATEURS RECHARGEABLES				
AÉROSOLS				
ALCOOL À BRÛLER				
ALUMINIUM (CANETTES)				
ALUMINIUM MÉNAGER				
AMPOULES (LED + ÉCONOMIQUES)				
AMPOULES (INCANDESCENTES) (7)				
ANIMAUX MORTS (1)				
APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS				
APPAREILS PHOTO				
B				
BATTERIES DE VOITURE				
BERLINGOTS (EMBALLAGES À BOISSONS) (7)				
BOIS				
BOÎTES DE CONSERVE (FER-BLANC)				
BOUTEILLES DE VINAIGRE, HUILE (8)				
BOUTEILLES (EN VERRE)				
BOUTEILLES (EN PLASTIQUE PET)				
BOUTEILLES DE LAIT (EN PLASTIQUE PEHD)				
BRIQUES À BOISSON (7)				
C				
CÂBLES ÉLECTRIQUES				
CANAPÉS				
CANETTES (EN ALUMINIUM)				
CAPSULES DE CAFÉ (EN ALUMINIUM)				
CARRELAGE (3)				
CARTONS (AVEC FILM PLASTIQUE) (7)				
CARTONS (SIMPLES, NON SOUILLÉS)				
CASSEROLES, POÊLES À FRIRE				
CD, CASSETTES AUDIO ET VIDÉO				
CENDRES (4)				
CÉRAMIQUE (3)				
CHAUSSURES (PAR PAIRE) (2)				
CHIMIQUES ET TOXIQUES (PRODUITS)				
CHIPS D'EMBALLAGE (7)				
CLASSEURS (7)				
COQUILLES D'ŒUFS (NON PEINTES) (4)				
COUCHES-CULOTTES (7)				
COUTEAUX				
CUIR (2)				
CUISINIÈRES				

	RAMASSAGE PORTE-À-PORTE	EN DÉCHÈTERIE	ÉCOPOINT	RETOUR EN POINT DE VENTE
D				
DÉMOLITION (MATÉRIEL DE) (3)				
DILUTIFS				
DVD				
E				
ÉLECTRIQUE, ÉLECTRONIQUE				
EMBALLAGES PLASTIQUES, SACS (7)				
ENCOMBRANTS (>SACS 110 LITRES)				
EXTINCTEURS				
F				
FAÏANCE (3)				
FER-BLANC				
FLACONNAGES (8)				
FRIGOS				
FUSIBLES				
G				
GAZ (BOUTEILLE, CARTOUCHE, BONBONNE,...)				
GAZON (4)				
H				
HABITS USÉS ET NEUFS (2)				
HUILES (MINÉRALES, VÉGÉTALES)				
I				
IMPRIMANTES				
INERTES (DÉCHETS) (3)				
J				
JOUETS EN BON ÉTAT				
JOUETS CASSÉS OU INCOMPLETS (7)				
L				
LAME DE RASOIR, CUTTER				
LIVRES (6)				
LITIÈRES (7)				
LUMINAIRES				
M				
MARC DE CAFÉ (4)				
MATELAS				
MATÉRIEL INFORMATIQUE				
MATÉRIEL AUDIOVISUEL				
MÉDICAMENTS				
MÉTAUX (FER, LAITON, ALUMINIUM,...)				
MIROIRS				
MOBILIER				
MUNITIONS ET ARMES (9)				

	RAMASSAGE PORTE-À-PORTE	EN DÉCHÈTERIE	ÉCOPOINT	RETOUR EN POINT DE VENTE
N				
NATELS, TÉLÉPHONES PORTABLES				
NÉONS (TUBE)				
O				
ORDINATEURS, MATÉRIEL INFORMATIQUE				
P				
PAILLASSONS (7)				
PAPIER (6)				
PEINTURES, SOLVANTS, DÉCAPANTS				
PET				
PILES				
PLASTIQUES SOUPLES (EMBALLAGES) (7)				
PLASTIQUES DURS (CORPS CREUX)				
PLASTIQUES (FLACONNAGES)				
POÊLE À FRIRE, CASSEROLES				
PORCELAINE (3)				
POTS DE FLEUR EN TERRE CUITE				
PNEUS				
R				
RADIOGRAPHIES				
RADIOS, CHAÎNES STÉRÉO				
RASOIRS JETABLES (7)				
RESTES DE REPAS (4)				
S				
SAGEX (POLYSTYRÈME EXPANSÉ) BLANC				
SAGEX (POLYSTYRÈME EXPANSÉ) COULEUR OU SOUILLÉ (7)				
SAPIN NATURELS (5)				
SERINGUES				
SKIS, SOULIERS DE SKI				
T				
TAPIS (7)				
TÉLÉPHONES, TÉLÉFAX				
TÉLÉVISEURS, LECTEURS VHS OU DVD				
TERRE, TERRE CUITE				
TEXTILES (2)				
THÉS ET TISANES (4)				
THERMOMÈTRES				
TONERS (CARTOUCHES)				
TOXIQUES (PRODUITS)				
U				
USTENSILES CUISINE (MÉTAL)				
V				
VAISSELLE				
VÉGÉTAUX CRUS ET CUITS (4)				
VERRE À VITRE				
VERRE À BOUTEILLE				

EN VERT

Objets et matériaux recyclables. Différents modes de collecte sont à votre disposition: retour en point de vente, dépôt en conteneurs spécifiques, dépôt en déchèteries fixes et mobiles.
Depuis 2013, chaque immeuble doit impérativement être équipé en conteneurs à ordures ménagères, papier et carton, verre et biodéchets.

EN ORANGE

Déchets dont la valorisation n'est possible que par incinération.
Les ordures ménagères doivent impérativement être conditionnées en sacs officiels et sont collectées en porte-à-porte.

EN GRIS

Objets coupants, acérés ou pointus (lame de rasoir, aiguille, couteau,...).
Ces déchets présentant un danger lors de la manipulation des sacs poubelle ou de conteneurs doivent faire l'objet de précautions spécifiques. Les seringues en particulier ne doivent jamais être jetées avec les ordures ménagères.

- (1) JAMAIS AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES. TÉLÉPHONER AU 0800 804 806 OU EN DEHORS DES HEURES À LA SVPA (021 784 80 00)
- (2) EN SAC POUR TEXTILES
- (3) EN DÉCHÈTERIE FIXE UNIQUEMENT (PETITS VOLUMES) ET HORS DÉCHETS AMIANTÉS
- (4) AVEC LES BIODÉCHETS
- (5) LES SAPINS NATURELS PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS SANS DÉCORATION EN TOUT TEMPS DANS OU À CÔTÉ DU CONTENEUR À BIODÉCHETS.
- (6) AVEC LE PAPIER
- (7) AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES CONDITIONNÉES EN SACS OFFICIELS
- (8) BOUTEILLES EN PLASTIQUE AVEC BOUCHON HORS PET À BOISSONS
- (9) RETOUR AU POSTE DE POLICE OU ARSENAL LE PLUS PROCHE

Comment refuser des envois adressés en masse ? Rendez-vous sur le site sdv-konsumenteninfo.ch/francais/listes-robinson/inscription/

L'affichage sur les boîtes-aux-lettres n'étant pas autorisé par toutes les gérances, veuillez tout d'abord vous informer auprès de ces dernières avant de l'apposer.

PAS

DE PUBLICITÉ

MERCI

INDEX DES ZONES

A	
Abbaye, rte de l'	5
Abeilles, ch. des	2
Acacias, av. des	1
Académie, rue de l'	3A
Agassiz, av.	3A
Ale, rue de l'	3B
Allières, ch. des	2
Allinges, ch. des	1
Alpes, av. des	3A
Amis, rue des	3A
Ancien-Stand, ch. de l'	4
Ancienne-Douane, rue de l'	3A
Ansermet, All. Ernest-	3A
Aoste, av. d'	2
Arlaud Marc-Louis, pl.	3B
Aubépines, ch. des	4
Auberjonois, pl.	3B
Aurore, rue de l'	3A
Avant-Poste, av. de l'	3A
Avelines, ch. des	4

B	
Bains, av. des	1
Bancels, ch. Larguier-des-	4
Barberine, ch. de	4
Barre, rue de la	3A
Batelière, ch. de la	1
Beau-Rivage, ch. de	1
Beau-Séjour, rue	3A
Beau-Site, ch.	4
Beau-Val, ch. de	2
Beaulieu, av. de	3A
Beaumont, av. de	2
Beauregard, av.	1
Bégonias, ch. des	3A
Bel-Air, rte et pl. de	3A
Belle-Fontaine, rue	3A
Belle-Rose, pass.	3A
Belle-Source, ch. de	1
Bellerive, ch. de	1
Belles-Roches, av. des	4
Bellevue, ch. de	2
Benjamin-Constant, av. n° 1,7	3B
Benjamin-Constant, gal.	3B
Benjamin-Constant, av.	
(sauf n°1,7)	3A
Bérallaz, rte de la	5
Bérée, ch. de	2
Bergerie, ch. de la	5

Bergières, av. des n° 1,2,3,4,5	3A
Bergières, av. des	
(sauf n° 1,2,3,4,5)	4
Berne, rte de n° 1 à 150 (inclus)	2
Berne, rte de n° 300	
à 351 (inclus)	5
Bessières, pont	3A
Béthusy, av. de n° 4	3A
Béthusy, av. de (sauf n° 4)	2
Billens, esc. Rodolphe-de-	
n° 12,3 s/Cheneau-de-Bourg	3B
Billens, esc. Rodolphe-de-	
n° 4,5 s/Caroline	3B
Blécherette, rte de la	6
Bochardon, ch. de	2
Bocion, pass. François-Louis-	1
Bois-Chandelar, ch.	5
Bois-Clos, ch. du	5
Bois-de-la-Fontaine, ch.	1
Bois-de-Vaux, ch. du	1
Bois-Genoud, ch. du et rte	6
Bois-Gentil, ch. du	4
Boissonnet, ch.	2
Boisy, ch. du	4
Bon-Abri, ch. de	1
Bonne-Espérance, ch. de	2
Bons, rue Jean-Louis-de-	1
Borde, rue de la	3A
Bornan, All. du	1
Bossons, ch. des	4
Boston, ch. de n° 25	3A
Boston, ch. de (sauf n° 25)	4
Boulard, ch. du	6
Bouleaux, ch. des	2
Bourg, rue et rlle de	3B
Boveresses, av. des	2
Brillancourt, ch. de	1
Bruyères, ch. des	1
Budry, allée Paul-	3A
Bugnon, rue du	2

C	
Calvaire, ch. du	2
Camarès, ch. de	6
Camping, ch. du	1
Cap, ch. du	2
Capelard, ch. du	1
Caroline, rue n° 1 à 7	3B
Caroline, rue (sauf n° 1 à 7)	3A
Cart, rue Jean-Jacques-	1
Casernes, av. des	4

Cassinette, ch. de la	4
Cathédrale, pl. de la	3A
Cécil, av.	3A
Cèdres, ch. des	3A
Celtes, ch. des	2
Centrale, pl. et rue	3A
Cerisier, ch. du	4
Chablais, av. du	1
Chablière, av. de la	4
Chailly, av. de	2
Chalet-à-Marin, ch. du	5
Chalet-à-Matthey, ch. du	5
Chalet-Boverat, rte du	5
Chalet-de-Praroman, ch.	5
Chalet-des-Enfants, rte du	5
Champ-Rond, ch. de	2
Champ-Soleil, ch. de	2
Champrilly, ch. de	4
Chandieu, ch. Antoine-de-	1
Chandolin, ch. de	2
Chantegrive, av. de	4
Chantemerle, ch. de	2
Chapelle, ch. de la	6
Charbonnière, rte de la	6
Charlot, voie du	3A
Charmettes, ch. des	3A
Charmilles, ch. des	4
Chasseron, ch. du	4
Château, pl. du	3A
Châtelard, rte du	4
Chaucrau, rue	3B
Chauderon, pl. n° 2 à 20 (pairs)	
s/rue de Maupas	3A
Chauderon, pl. n° 24 à 38 (pairs)	
et n° 23 à 27	4
Chauderon, pl. n° 32	
s/av. de France	4
Chauderon, pl. n° 3 à 11 (impairs)	
s/rue de Genève	3A
Chaumière, ch. de la	2
Chavannes, rte de	1
Cheneau-de-Bourg, rue	3B
Chissiez, ch. de	2
Cigale, ch. de la	2
Cité-Derrière, rue	3A
Cité-Devant, rue	3A
Claie-aux-Moines, rte la	5
Clamadour, ch. de	2
Clochatte, rte de la	2
Clochetons, ch. des	4
Clos-de-Bulle, rue du	3A

Closetel, ch. du	1
Coffette, ch. de la	6
Cojonnex, rte de	5
Collège, sent. du	5
Colline, ch. de la	1
Collonges, av.	4
Confrérie, av. de la	4
Contigny, ch. de	1
Corbessières, rte des	5
Cordier, rue Mathurin-	2
Corniche, rte de la	2
Côtes-de-la-Bourdonnette,	
ch. des	1
Côtes-de-Montbenon, rue	3A
Côtes-de-Montmoiret, ch.	2
Cottages, ch. des	1
Coubertin, av. Pierre-de-	1
Couchant, ch. du	1
Couchirard, rue	4
Coudrette, ch. de la	2
Coumenets, ch. des	5
Cour, av. de	1
Couvaloup, ch. de	3A
Craivavers, ch. de	2
Crêt, rue du	1
Crêtes, rue des	3A
Croix-Rouges, ch. des	4
Crottes, ch. des	6
Crousaz, av. H.-A.-de-	2
Cure, ch. de la	2
Curtat, rue Louis-Auguste-	3A
Cygnès, ch. des	1

D	
Dalcroze, av. Jacques-	1
Dapples, av. Edouard-	1
Davel, av. J.-D.-Abram-	4
Decker, av. Pierre-	2
Delamuraz, quai	1
Délices, ch. des	1
Denantou, av. du	1
Dent-d'Oche, av. de la	1
Deux-Marchés, rue des	3A
Deux-ponts, ch. des	1
Devin, ch. du	2
Diablerets, ch. des	2
Dickens, av.	3A
Dôle, av. de la	2
Dorêt, av. Gustave-	1
Dragons, rte des	6
Dranse, ch. de la	4

Druet, av. Henri-	4
Dufour, av. Marc- n° 1,5,9,15	
(impairs) et n° 4,6 (pairs)	3A
Dufour, av. Marc- (sauf n° 1,5,9,15	
impairs et n° 4,6 pairs)	1
Dumur, ch.	4
E	
Echallens, av. d'	4
Echelettes, rue des	4
Ecole-de-Commerce, rue de l'	4
Ecole-Supérieure, rue	3A
Eglantine, av.	3A
Eglise-Anglaise, av. de l'	1
Egralets, ch. des	4
Elysée, av. de l'	1
Enning, rue	3A
Entre-Bois, ch. d'	4
Epinettes, ch. des	1
Esplanade, av. de l'	2
Esserts, ch. des	5
Eterpeys, ch. des	2
Etraz, rue	3A
Europe, pl. de l'	3A
Evian, av. d'	3A

F	
Falaises, ch. des	2
Fantaisie, av.	1
Fauconnières, ch. des	2
Fauquez, rte Aloys- n° 58, 62,	
114, 132	2
Fauquez, rte Aloys- (sauf n° 58, 62,	
114, 132)	4
Fauvette, ch. de la	2
Faverges, ch. des	2
Feuillère, rte de la	2
Figuers, av. des	1
Fleurettes, ch. des	1
Fleurs, ch. des	1
Flon, rille et rue du	3A
Flon-Morand, ch. du	5
Floréal, av.	1
Floreny, ch. de	1
Florimont, av. de	3A
Fontannaz, ch. de	4
Fontenailles, rue des	1
Fontenay, ch. de	1
Forêt, ch. de la	2
Fougères, ch. des	1
Fourmi, ch. de la	2

Fraisse, av. William-	1
France, av. de	4
Frêne, ch. du	3A
Funiculaire, ch. du	1
Furet, ch. du	4
G	
Galliard, rue	3A
Gare, av. et pl. de la	3A
Genève, rue de n° 1 à 73	
(pairs et impairs)	3A
Genève, rue de (sauf n° 1 à 73	
pairs et impairs)	4
Georgette, av.	3A
Gibbon, rue Edward-	3A
Gide, ch.	1
Gindroz, av. André-	4
Glaciers, rue des	3A
Glayre, av.	4
Glycines, ch. des	4
Golf, rte du	5
Gonin, av.	3A
Gottettaz, ch. de la	2
Grammont, av. du	1
Grancy, Bd de	1
Grand-Bois, ch. du	5
Grand-Chêne, esc. et rue du	3B
Grand-pont, esc., rue et rille du	3A
Grand-Praz, ch. du	2
Grand-Pré, rue du	1
Grand-Saint-Jean, rue et rille	3B
Grand-Vennes, ch. de	2
Grandchamp, ch. du	2
Grande-Rive, ch. de	1
Grandes-Roches, ch. des	4
Grange-Neuve, rte de la	5
Grangette, ch. de la	2
Grasset, ch. Eugène-	1
Gratta-Paille, av. de	4
Gravière, ch. de la	1
Grézy, ch. de	2
Grey, av. du	4
Grillon, ch. du	1
Grotte, rue de la	3A
Guiguer-de-Prangins, ch.	4
H	
Haldimand, rue	3B
Harpe, av. F.-César-de-La-	1
Haute-Brise, ch. de	2
Haute-Vue, ch. de	2

I	
Industrie, rue de l'	2
J	
Jaman, av. de	2
Jardins, rue des	3A
Jardins-de-Prélaz, quar.	4
Jetée-de-la-Compagnie,	1
Joliette, ch. de la	1
Jolimont, av.	2
Jomini, av. n° 2,4,6,8	3A
Jomini, av. (sauf n° 2,4,6,8)	4
Jorat, rte du	5
Jordils, av. des	1
Jura, rue du	4
Jurigoz, av. de	1

L	
Lac, rue du	1
Langallerie, rue de	3A
Languedoc, ch. du	1
Lapin-Vert, rille du	3A
Léman, av. du n° 1 à 33 (impairs)	
et n° 2 à 20 (pairs)	3A
Léman, av. du (sauf n° 1 à 33	
impairs et n° 2 à 20 pairs)	2
Levant, ch. du	2
Libellules, ch. des	2
Lilas, ch. des	3A
Lion-d'Or, rue du	3B
Liseron, rue et pass. du	1
Lisière, ch. de la	2
Longeraie, ch. de	3A
Losiardes, ch. des	5
Louve, pl. et rue de la	3B
Lucinge, ch. François-de-	3A
Lys, ch. des	2

M	
Madeleine, rue de la	3B
Magnolias, ch. des	3A
Maillefer, ch. de	4
Maisons-Familiales, rue	4
Malley, ch. de	1
Marché, esc. du n° 23,25,27 s/	
rue Pierre-Viret	3A
Marché, esc. du	
(sauf n° 23,25,27)	3B
Maria-Belgia, av.	1
Marin, rte de	5
Marronnier, ch. du	4
Marterey, rue	3A
Martinet, ch. du	1
Matines, ch. des	1
Mauborget, rue	3B
Maupas, rue du n° 1 à 19c	
(pairs et impairs)	3A
Maupas, rue du (sauf n° 1 à 19c	
pairs et impairs)	4

Mayor Mathias, pass.	4
Mayoresses, ch. des	2
Meillerie, ch. de	3A
Mémise, ch. de	3A
Menthon, av. Robert-de-	3A
Mercerie, rue	3B
Mercier, av. Marcel J.-J-	3A
Mésanges, ch. des	2
Messidor, ch.	3A
Midi, rue du	3A
Milan, av. de	1
Molésou, ch. du	2
Mollendruz, ch. du	1
Mollie-Margot, rte de	5
Molliettes, ch. des	5
Mon-Loisir, av. de	1
Mon-Repos, av. et parc	3A
Monnard, rue Charles-	3A
Monribeau, ch. de	2
Mont, rte du	6
Mont-Blanc, av. du	4
Mont-d'Or, av. du	1
Mont-Paisible, ch. de	2
Montétan, ch. de	4
Montheron, rte de	5
Montmeillan, ch. de	2
Montioie, av. de	1
Montolieu, ch. de Isabelle-de-	2
Montolivet, ch. de n° 1,3,	3A
Montolivet, ch. de (sauf n° 1,3)	1
Montriond, pass. de	1
Morges, av. de	4
Mornex, ch. de	3A
Motte, ch. de la	2
Mouettes, ch. des	1
Mousquines, av. des	2
Muguet, ch. du	1
Muret, pass.	3B
Murier, ch. du	2
Muveran, ch. du	2

N	
Navigation, pl. de la	1
Neuchâtel, rte de	6
Neuve, rue	3B
Noirmont, ch. du	4
Noisetiers, ch. des	4
Nord, pl. et rue du	2

O	
Oiseaux, av. des	3A
Olivier, av. Juste-	3A
Oliviers, rue des	3A
Orient-Ville, rue	3A

Oron, rte d' n° 100, 102, 104,	
127, 129,	5
Oron, rte d' (sauf n° 100, 102, 104,	
127, 129)	2
Ouchy, av. d' n° 2, 3, 4, 6, 7, 9	3A
Ouchy, av. d' (sauf n° 2, 3, 4, 6, 7, 9)	1
Ouchy, quai	1
Ours, pl. de l'	3A
P	
Paix, rue de la	3B
Paleyres, ch. des	1
Palud, pl. de la	3B
Pâquerettes, ch. des	4
Parc-de-la-Rouvraie, av.	2
Parc-de-Valency, ch. du	4
Passerose, ch. de	1
Pavement, rte du n° 99	4
Pavement, rte du (sauf n° 99)	2
Payot, rue Edouard-	2
Pêcheurs, ch. des	1
Pécos, pass. du	2
Pépinet, pl. et rue	3A
Perdonnet, pass.	3A
Pervanches, ch. des	1
Pétause, ch. de la	6
Petit-Beaulieu, rue du	3A
Petit-Château, ch. du	2
Petit-Chêne, rue du	3A
Petit-Flon, ch. du	4
Petit-Mont, av. de	3A
Petit-Pré, ch.	2
Petit-Saint-Jean, rue du	3A
Petit-Valentin, rue du	3A
Petite-Source, ch. de la	2
Pichard, rue Adrien-	3B
Pidou, ch. Auguste-	1
Pierre-de-Plan, ch. de	2
Pierre-Ozaire, ch. de	5
Pierrefleur, ch.	4
Pierrevail, ch. de	1
Pinsons, ch. des	2
Plaines, ch. des	1
Plaines-du-Loup, rte des	4
Plaisante, ch. de la	2
Planche-au-Comte, ch. la	5
Planche-aux-Oies, ch. la	5
Planchettes, ch. des	6
Platanes, ch. des	2
Point-du-Jour, ch. du	2
Point-du-Jour, rue du	3B
pont-Rouge, ch. du	5
pontaise, rue de la	3A
Porchat, ch.	4
Port, pl. du	1
Port-Franc, rue du	3A
Prairie, ch. de la	1
Praz-Berthoud, ch. de	2
Praz-Buchilly, ch. de	5
Praz-d'Eau, ch. du	5
Praz-Devant, ch.	6

Praz-Dom-Nicod, sent.	5
Praz-Gilliard, rte de	5
Praz-Lau, ch.	6
Praz-Roussy, ch.	6
Praz-Séchaud, ch. de	2
Praz-Simon, ch. de	5
Pré-du-Marché, rue	3A
Pré-Fleuri, ch. de	1
Presbytère, ch. du	4
Prévile, ch. de	3A
Prilly, rte de	4
Primerose, ch. de	1
Provence, av. de	1
Pyramides, ch. des	1

R	
Rama, rte de la	5
Rambert, av. Eugène-	2
Râpe, rte de la	5
Rasude, av. de la	3A
Ratavolar, ch. de la	5
Ravin, ch. du	2
Réchoz, ch. de	1
Recordon, av.	4
Renens, ch. de	4
Renou, ch.	3A
Reposoir, ch. du	1
Réservoir, ch. du	2
Retraites, ch. des	4
Rhodanie, av. de	1
Riant-Mont, av. de	3A
Riant-Pré, ch.	2
Riant-Val, ch.	2
Richesson, ch. de	5
Riolet, ch. du	2
Riponne, pl. de la n° 2 bis, 4	3B
Riponne, pl. de la	
(sauf n° 2 bis, 4)	3A
Risoux, ch. du	4
Roches, ch. des	2
Rod, av. Edouard-	4
Romanel, rte de n° 1 à 9	4
Romanel, rte de (sauf n° 1 à 9)	6
Rond-Point, av. du	1
Rosemont, av. de	3A
Roseneck, ch. de	1
Rosière, ch. de la	2
Rosiers, ch. des	4
Rossel, av. Virgile-	2
Rôtillon, rue du	3B
Roux, rue Dr César-	3A
Rovéréaz, ch. de	2
Ruchonnet, av. Louis-	3A
Ruffy, av. Victor-	2



L'INDÉSIRABLE - 2021

Œuvre de Jean Garbage

ZONE 1

ÉCOPOINTS

BEAUREGARD, av. de - COUR, av. de
BELVEDERE, av. du (en face TIVOLI N° 68 et 70)
CAPELARD, ch. du (en face N° 29)
FLEURETTES, ch. des (en face du N° 21)
FONTENAILLES, rue des (en face N° 1)
MALLEY, ch. de (M1 ARRÊT TL)
MONT-D'OR 60, av.
MONT-D'OR, av. du - FONTENAY, ch. de
MONTCHOISI, av. de - MONTOLIVET, ch. de
MONTELLY, ch. de (au droit du N° 19)
PRE-FLEURI, ch. de (devant N° 3)
ROND-POINT, av. (en face du N° 18)
SABLONS, ch. des (à côté N° 2)

RAMASSAGES PORTE-À-PORTE

Les conteneurs doivent être sortis pour ramassage impérativement avant 6h du matin, mais au maximum 12h avant. Ils doivent être rentrés dès le ramassage effectué et ne peuvent pas rester sur le domaine public.

EXCEPTÉ : 05.04 | 13.05 | 24.05 | 20.09

DÉCHÈTERIES MOBILES

Présentes de 14h à 19h. Tout dépôt de déchets est interdit en dehors des horaires de présence de la déchèterie.



DÉCHETS INCINÉRABLES
Lundi - Jeudi



BIODÉCHETS
Jeudi



PAPIER & CARTON
Lundi - Jeudi



VERRE
Jeudi

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01	01  	01  	01    	01	01	01    	01	01  	01	01  	01
02	02	02	02	02	02  	02	02  	02    	02	02	02    
03	03  	03  	03	03  	03    	03	03	03	03	03  	03   
04  	04    	04    	04	04	04	04	04  	04	04  	04    	04
05	05	05	05	05  	05	05  	05    	05	05	05	05
06    	06	06	06	06    	06	06	06	06  	06  	06  	
07    	07	07	07	07	07  	07  	07	07    	07	07  	
08	08  	08  	08    	08	08	08    	08	08	08  	08  	08
09	09	09	09	09	09	09  	09  	09    	09	09	09    
10	10	10	10	10   	10    	10	10	10  	10	10	10
11  	11    	11    	11	11	11  	11	11	11	11    	11    	11
12	12	12	12   	12  	12	12  	12    	12	12	12  	12
13	13	13	13	13	13	13	13  	13  	13	13	13  
14    	14	14	14	14	14  	14	14	14  	14    	14	14
15	15  	15  	15    	15	15  	15    	15	15	15	15	15
16	16  	16  	16  	16	16	16	16  	16     	16	16  	16    
17	17	17	17	17	17     	17	17     	17	17	17	17  
18  	18    	18    	18	18	18	18	18	18	18     	18	18
19  	19	19	19  	19  	19	19  	19     	19	19  	19	19
20	20	20	20  	20    	20	20  	20	20	20	20   	
21     	21	21	21	21	21  	21	21	21     	21	21	
22	22  	22  	22     	22	22	22     	22	22  	22	22   	22    
23	23	23	23	23	23  	23	23  	23    	23	23	23    
24	24  	24  	24	24	24    	24	24	24	24	24  	24
25   	25    	25    	25	25	25	25	25  	25	25  	25    	25
26	26 										

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01
02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02
03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03
04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04
05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05
06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06
07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07
08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08
09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29		29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31		31		31		31	31		31		31

2021-ZONE 2: SORTIE DES CONTENEURS AVANT 6H MAIS AU MAXIMUM 12 HEURES AVANT

Déchèteries mobiles*

Déchets incinérables

Papier & carton

Verre

Biodéchets

Week-ends

Jours fériés

* Le numéro correspond à la déchèterie mobile, voir page précédente.

18 / 28

ZONES 3A ET 3B

ÉCOPOINTS

BORDE, rue de la (au droit du N° 56)
CEDRES, ch. des (en face N° 9)
CENTRALE, pl. (au bas des escaliers)
FLORIMONT, av. de (N° 22)
MORNEX, ch. du – PETIT-CHÊNE, rue du
PERDONNET, esc. de – TRIBUNAL FEDERAL, av. du
PIERRE-VIRET, rue – UNIVERSITE, av. de l'
SEVELIN, av. de (en face du N° 4A)
ST-MARTIN, rue (en face N° 36)
VILLARD, ch. de (à côté du N° 8)

RAMASSAGES PORTE-À-PORTE

Zone 3A : sortie des conteneurs avant 6h du matin, mais au maximum 12h avant.
Zone 3B : sortie des conteneurs avant 9h30 du matin mais au maximum 3h avant.
Zone 3A et 3B : les conteneurs doivent être rentrés dès le ramassage effectué et ne peuvent pas rester sur le domaine public.

EXCEPTÉ : 01.01 | 02.04

DÉCHÈTERIES MOBILES

Présentes de 14h à 19h. Tout dépôt de déchets est interdit en dehors des horaires de présence de la déchèterie.
PASS. PERDONNET – FACE AU N° 21 05.01 02.02 02.03 06.04 04.05 01.06 06.07 03.08 14.09 05.10 02.11 09.12
RUE ST-ROCH - DEVANT N° 27-31 13.01 10.02 10.03 14.04 12.05 09.06 14.07 11.08 08.09 13.10 10.11 08.12
RUE DE LA BORDE – MI-HAUTEUR 18.01 12.02 15.03 09.04 11.05 21.06 16.07 16.08 27.09 18.10 15.11 21.12
RUE ST-MARTIN – SOUS LE PONT DU MÉTRO 28.01 25.02 25.03 29.04 27.05 24.06 29.07 26.08 23.09 28.10 25.11 13.12
RUE DU PETIT-CHÊNE – ANGLE CH. DE MORNEX 19.01 16.02 16.03 20.04 19.05 15.06 20.07 17.08 23.09 19.10 16.11 17.12

DÉCHETS INCINÉRABLES Mardi - Vendredi	BIODÉCHETS Vendredi
PAPIER & CARTON Mardi - Vendredi	VERRE Mardi

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01	01	01	01	01	01 	01   	01	01	01  	01 	01
02	02 	02   	02	02	02	02  	02 	02	02	02 	02
03	03	03	03	03	03	03	03 	03  	03	03	03  
04	04	04	04	04   	04  	04	04	04	04	04	04
05 	05  	05  	05	05	05	05	05	05	05 	05  	05
06	06	06	06 	06	06	06 	06  	06	06	06	06
07	07	07	07	07  	07	07	07	07  	07	07	07  
08  	08	08	08	08	08  	08	08	08 	08  	08	08 
09	09  	09  	09   	09	09 	09  	09	09	09	09  	09 
10	10 	10 	10	10	10	10	10  	10  	10	10 	10  
11	11	11	11	11   	11  	11	11 	11	11	11	11
12  	12   	12  	12	12 	12	12	12	12	12  	12  	12
13 	13	13	13  	13	13	13  	13  	13	13 	13	13 
14	14	14	14 	14  	14	14 	14	14   	14	14	14  
15  	15	15 	15	15	15   	15	15	15	15  	15 	15
16	16   	16   	16  	16	16	16   	16 	16	16	16   	16
17	17	17	17	17	17	17	17   	17  	17	17	17   
18 	18	18	18	18  	18  	18	18	18	18 	18	18
19   	19  	19  	19	19 	19	19	19	19	19   	19  	19
20	20	20	20    	20	20	20   	20  	20	20	20	20
21	21	21	21	21  	21 	21	21	21  	21	21	21   
22  	22	22	22	22	22  	22	22	22	22  	22	22
23	23  	23  	23  	23	23	23  	23	23  	23	23  	23
24	24	24	24	24	24 	24	24  	24  	24	24	24  
25	25 	25 	25	25  	25  	25	25	25	25	25 	25
26  	26  	26  	26	26	26	26	26 	26	26  	26  	26
27	27	27	27  	27 	27	27	27  	27 	27	27	27
28 	28	28	28	28  	28	28	28	28  	28 	28	28  
29  		29	29 	29	29  	29 	29	29	29  	29	29
30		30  	30  	30	30	30  	30  	30	30	30  	30  
31		31 		31		31	31  		31		31  

2021-ZONE 3A: SORTIE DES CONTENEURS AVANT 6H MAIS AU MAXIMUM 12 HEURES AVANT

2021-ZONE 3B: SORTIE DES CONTENEURS AVANT 9H30 MAIS AU MAXIMUM 3 HEURES AVANT

 Déchetteries mobiles*

 Déchets incinérables

 Papier & carton

 Verre

 Biodéchets

 Week-ends

 Jours fériés

* Le numéro correspond à la déchèterie mobile, voir page précédente.

20 / 28

ZONE 4

ÉCOPOINTS

BOISY, ch. de (au droit du N° 8)
CHABLIERE, av. de la (N° 29)
CHATELARD, rte du (N° 22)
ENTRE-BOIS, ch. d' (à côté du N° 17)
FRANCE, av. de (en face du N° 47)
GENEVE, rte de (N° 102)
MAILLEFER, ch. de (en face du N° 1)
MAILLEFER, ch. de (en face du N° 121)
MORGES, av. de (N° 20)
PIERREFLEUR, ch. de (N° 7)
PRILLY, rte de (devant le N° 1)
PLAINES-DU-LOUP, rte des (N° 26)
PONTAISE, rue de la (en face du N° 6B)
RENENS, ch. de - RISOUX, ch. du

RAMASSAGES PORTE-À-PORTE

Les conteneurs doivent être sortis pour ramassage impérativement avant 6h du matin, mais au maximum 12h avant. Ils doivent être rentrés dès le ramassage effectué et ne peuvent pas rester sur le domaine public.

EXCEPTÉ: 01.01 | 02.04 | 05.04 | 24.05 | 20.09

DÉCHÈTERIES MOBILES

- Présentes de 14h à 19h. Tout dépôt de déchets est interdit en dehors des horaires de présence de la déchèterie.
-  CH. DE LA CASSINETTE – FACE AU N° 18
12.01 | 09.02 | 09.03 | 13.04 | 11.05 | 08.06 | 13.07 | 10.08 | 07.09 | 12.10 | 09.11 | 10.12
 -  CH. DU BOISY – DEVANT LES N° 39 - 41
15.01 | 15.02 | 19.03 | 19.04 | 18.05 | 18.06 | 19.07 | 20.08 | 17.09 | 15.10 | 19.11 | 07.12
 -  CH. DES AUBÉPINES – DEVANT LE N° 7
26.01 | 23.02 | 29.03 | 27.04 | 25.05 | 22.06 | 27.07 | 24.08 | 21.09 | 26.10 | 23.11 | 23.12
 -  CH. D'ENTRE-BOIS – PARKING BIBLIOTHÈQUE
20.01 | 17.02 | 17.03 | 21.04 | 20.05 | 16.06 | 21.07 | 18.08 | 15.09 | 20.10 | 17.11 | 15.12
 -  AV. DRUEY - DEVANT N° 13 - 15
26.01 | 23.02 | 23.03 | 27.04 | 25.05 | 30.06 | 27.07 | 31.08 | 21.09 | 26.10 | 30.11 | 21.12
 -  CH. DE RENENS – DEVANT LE N° 19
29.01 | 15.02 | 30.03 | 26.04 | 18.05 | 29.06 | 30.07 | 30.08 | 29.09 | 29.10 | 29.11 | 13.12

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01
02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02
03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03
04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04
05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05
06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06
07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07
08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08
09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29		29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31		31		31	31	31	31		31		31

2021-ZONE 4: SORTIE DES CONTENEURS AVANT 6H MAIS AU MAXIMUM 12 HEURES AVANT
 Déchèteries mobiles*
 Déchets incinérables
 Papier & carton
 Verre
 Biodéchets
 Week-ends
 Jours fériés

* Le numéro correspond à la déchèterie mobile, voir page précédente.
22 / 28

ZONE 5

ÉCOPOINTS

- EN COJONNEX (en face rte de BERNE N° 317)
- EN MARIN (VULLIETTE, ch. de la)
- MONTHERON, rte de (à côté du N° 56B)
- VERS-CHEZ-LES-BLANC (grande salle)

DÉCHÈTERIE MOBILE

Présente de 14h à 19h. Tout dépôt de déchets est interdit en dehors des horaires de présence de la déchèterie.

RTE DU JORAT – PARKING DERRIÈRE LA GRANDE SALLE

07.01 | 04.02 | 04.03 | 08.04 | 03.05 | 03.06 | 08.07 | 05.08 | 02.09 | 07.10 | 04.11 | 02.12

RAMASSAGES PORTE-À-PORTE

Les conteneurs doivent être sortis pour ramassage impérativement avant 6h du matin, mais au maximum 12h avant. Ils doivent être rentrés dès le ramassage effectué et ne peuvent pas rester sur le domaine public.

- DÉCHETS INCINÉRABLES
Mercredi
- BIODÉCHETS
Mercredi
- PAPIER & CARTON
Mercredi
- VERRE
2^{ème} et dernier mercredi du mois



LE PERTURBATEUR - 2021
Sculpture de Harry Peth

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01
02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02
03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03
04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04
05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05
06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06
07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07
08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08
09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29		29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31		31		31		31	31		31		31

2021-ZONE 5 : SORTIE DES CONTENEURS AVANT 6H MAIS AU MAXIMUM 12 HEURES AVANT
 Déchèteries mobiles*
 Déchets incinérables
 Papier & carton
 Verre
 Biodéchets
 Week-ends
 Jours fériés

* Le numéro correspond à la déchèterie mobile, voir page précédente.

24 / 28

ZONE 6

ÉCOPOINT

BOIS-GENOUD, ch. du (angle ch. de la COFFETTE)

DÉCHÈTERIE MOBILE

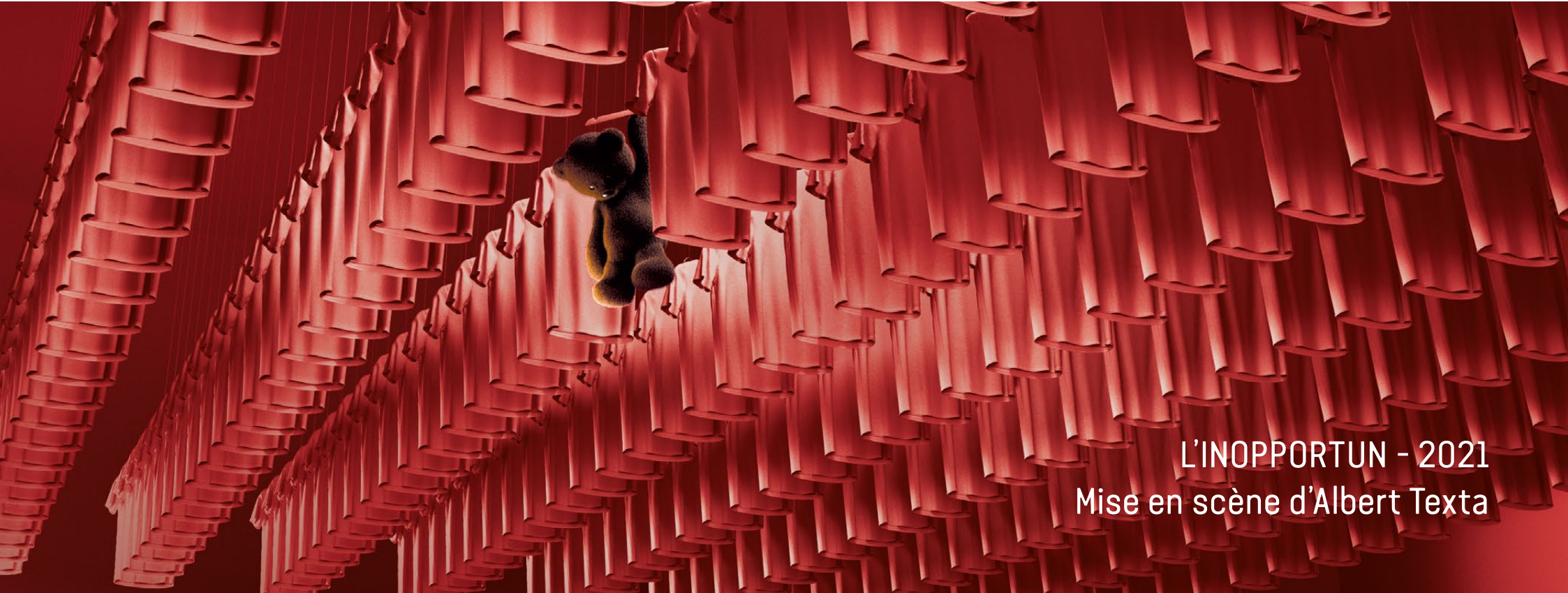
Présente de 14h à 19h. Tout dépôt de déchets est interdit en dehors des horaires de présence de la déchèterie.

CH. DU BOIS-GENOUD – ANGLE CH. DU TAULARD
12.01 | 09.02 | 09.03 | 13.04 | 20.05 | 08.06 | 13.07 | 10.08 | 07.09 | 12.10 | 09.11 | 10.12

RAMASSAGES PORTE-À-PORTE

Les conteneurs doivent être sortis pour ramassage impérativement avant 6h du matin, mais au maximum 12h avant. Ils doivent être rentrés dès le ramassage effectué et ne peuvent pas rester sur le domaine public.

	DÉCHETS INCINÉRABLES Mercredi		BIODÉCHETS Mercredi
	PAPIER & CARTON Mercredi		VERRE 2 ^{ème} et dernier mercredi du mois



L'INOPPORTUN - 2021
Mise en scène d'Albert Texta

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01	01	01	01	01	01	01	01	01   	01	01	01   
02	02	02	02	02	02   	02	02	02	02	02	02
03	03   	03   	03	03	03	03	03   	03	03	03   	03
04	04	04	04	04	04	04	04   	04	04	04	04
05	05	05	05	05   	05	05	05	05	05	05	05
06   	06	06	06	06	06	06	06	06	06   	06	06
07	07	07	07   	07	07	07   	07   	07    	07	07	07    
08	08	08	08	08	08 	08	08	08    	08	08	08 
09	09 	09 	09	09	09    	09	09	09	09	09 	09
10	10    	10    	10	10	10	10	10 	10	10	10    	10 
11	11	11	11	11	11	11	11    	11	11	11	11
12 	12	12	12	12    	12	12	12	12	12 	12	12
13    	13	13	13 	13	13	13 	13	13	13    	13	13
14	14	14	14    	14	14	14    	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15   	15	15	15   
16	16	16	16	16	16   	16	16	16	16	16	16
17	17   	17   	17	17	17	17	17   	17	17	17   	17
18	18	18	18	18	18	18	18   	18	18	18	18
19	19	19	19	19   	19	19	19	19	19	19	19
20   	20	20	20	20 	20	20	20	20	20   	20	20
21	21	21	21   	21	21	21   	21   	21	21	21	21   
22	22	22	22	22	22	22	22	22   	22	22	22   
23	23	23	23	23	23   	23	23	23	23	23	23
24	24    	24   	24	24	24	24	24	24	24	24    	24
25	25	25	25	25	25	25	25    	25	25	25	25
26    	26	26	26	26    	26	26	26	26	26	26	
27    	27	27	27	27	27	27	27	27	27    	27	27
28	28	28	28    	28	28	28    	28	28	28	28	28
29		29	29	29	29	29	29	29    	29	29	29    
30		30    	30	30	30    	30	30	30	30	30	30
31		31    		31		31	31		31		31

2021-ZONE 6 : SORTIE DES CONTENEURS AVANT 6H MAIS AU MAXIMUM 12 HEURES AVANT

 Déchèteries mobiles*

 Déchets incinérables

 Papier & carton

 Verre

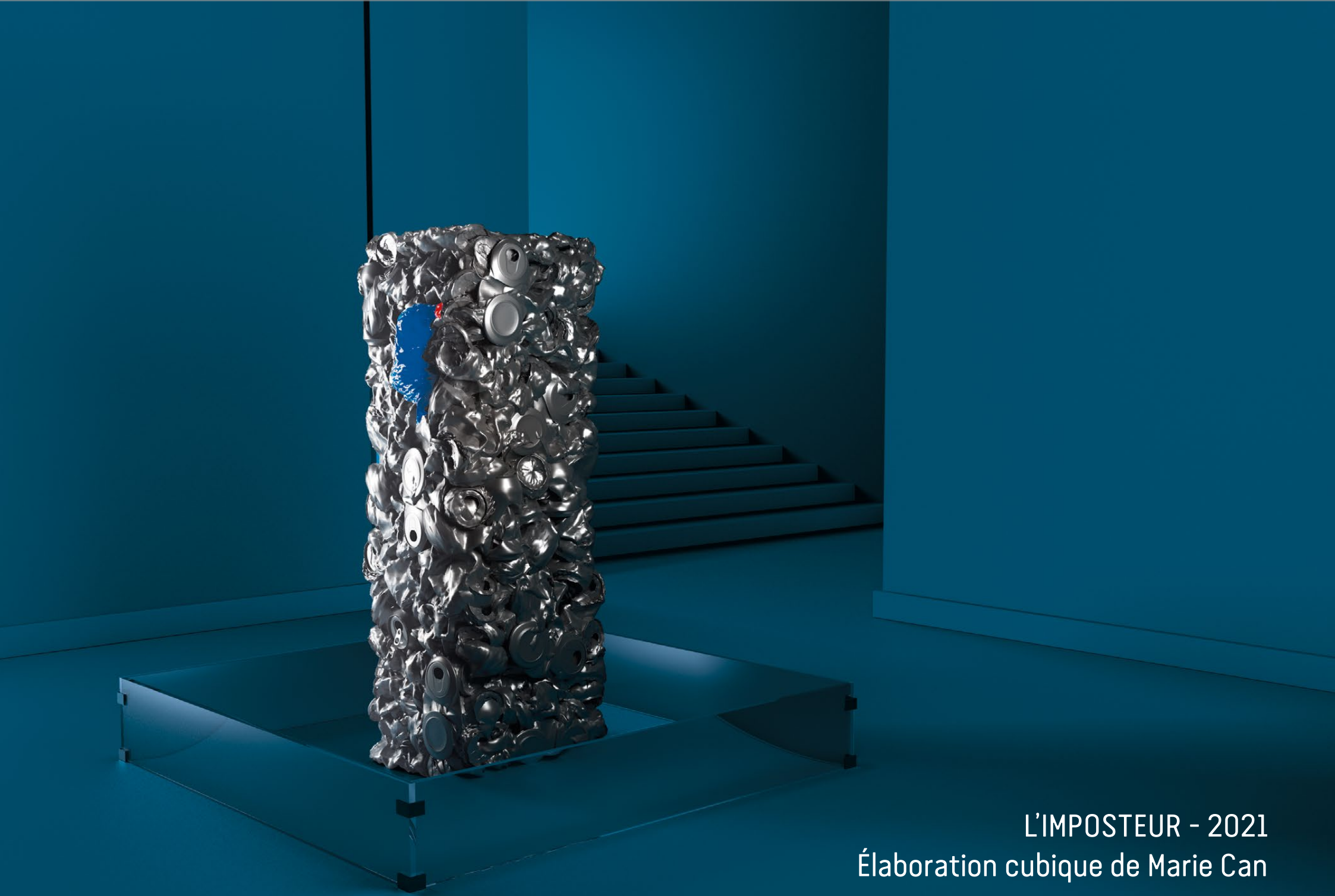
 Biodéchets

 Week-ends

 Jours fériés

* Le numéro correspond à la déchèterie mobile, voir page précédente.

26 / 28



L'IMPOSTEUR - 2021
Élaboration cubique de Marie Can

UN DÉCHET, QUEL QU'IL SOIT, DOIT ÊTRE MIS DANS LE BON
CONTENANT AFIN DE PRÉSERVER LA MATIÈRE COLLECTÉE
ET SA FILIÈRE DE VALORISATION.

PAR NOTRE ENGAGEMENT ET LA QUALITÉ DE NOTRE TRI,
NOUS POUVONS AMÉLIORER ENSEMBLE LE RECYCLAGE
DE CHAQUE MATIÈRE COLLECTÉE ET PARTICIPER ACTIVEMENT
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS NOTRE VILLE.

LUTTONS DONC CONTRE LES USURPATEURS,
C'EST INDISPENSABLE.



Graphisme & images : www.hybride.design

CE DOCUMENT EST UNE DIRECTIVE MUNICIPALE AU SENS DE L'ARTICLE 4
ALINÉA 2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS DU 13.11.2012



Papier certifié FSC



Ville de Lausanne
Service de la propreté urbaine